



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV327 - 09 NOVEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé (ARS)**

2015272-0028 - arrêté conjoint n° 77-59/ARS/APS-A/2015 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

2015313-0002 - arrêté modifiant l'arrêté n° 2013099-0003 du 9 avril 2013 portant agrément pour l'activité de séjours de Vacances Adaptées  
Organisées : organisme UCPA SPORTS VACANCES

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**

2015296-0016 - Arrêté n° 2015-111 portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis 27 rue Saint André des Arts à Paris (6<sup>e</sup> arr.)

2015296-0017 - arrêté n° 2015-110 portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis avenue Rapp à Paris (7<sup>e</sup> arr.)

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

2015313-0004 - arrêté portant réquisition de locaux

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015310-0052 - Arrêté fixant l'allocation diversité prévue par l'arrêté du 5 juillet 2007 allouée au titre de l'année scolaire 2015-2016 aux étudiants et demandeurs d'emploi préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B dont les noms figurent en annexe du présent arrêté

2015310-0053 - arrêté préfectoral relatif au transfert à la région des services ou parties de services de l'Etat qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015272-0028**

Signé le mardi 29 septembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

arrêté conjoint n° 77-59/ARS/APS-A/2015 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



**Arrêté conjoint n°77-59/ARS/APS-A/2015**

**portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)**

**Le Préfet de Seine-et-Marne  
Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6313-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté conjoint n°77-49/ARS/APS-A/2014 du 20 juin 2014 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

Vu l'arrêté n°14/PCAD/140 du 1er septembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

Vu l'arrêté conjoint n°77-21/ARS/APS-A/2015 du 29 mai 2015 portant modification des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/263 du 17 août 2015 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Laurent LEGENDART, délégué territorial de Seine-et-Marne ;

Vu les propositions des organismes dont les représentants sont membres du CODAMUPS-TS ;

CONSIDERANT la nouvelle désignation des représentants de l'aide médicale urgente.

### **ARRÊTENT :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'article 1, 2) de l'arrêté n° 77-21/ARS/APS-A/2015 du 29 mai 2015 susvisé est modifié comme suit :

- a) Monsieur le docteur François DOLVECK, médecin responsable du service d'aide médicale urgente au centre hospitalier de Melun, (titulaire) remplace ;  
Monsieur le docteur Thibault LIOT, médecin responsable du service d'aide médicale urgente au centre hospitalier de Melun, (titulaire).

#### **ARTICLE 2 :**

Au vu de cette modification, le nouvel arrêté relatif à la composition des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires de Seine-et-Marne, coprésidé par le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant et le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est rédigé ainsi qu'il suit :

##### 1) Représentants des collectivités territoriales :

- a) Madame Laurence PICARD, Conseillère départementale (titulaire) ;  
Madame Geneviève SERT, Conseillère départementale (suppléant) ;
- b) Monsieur Jean-Paul GARCIA, Maire de Gretz-Armainvilliers (titulaire) ;  
Monsieur Yves JAUNAUX, Maire de La-Ferté-Gaucher (titulaire) ;  
Madame Anne DUMAINE, Maire de Penchard (suppléante) ;  
Monsieur Jean-François ONETO, Maire d'Ozoir-la-Ferrière (suppléant).

##### 2) Partenaires de l'aide médicale urgente :

- a) Monsieur le docteur François DOLVECK, médecin responsable du service d'aide médicale urgente au centre hospitalier de Melun, (titulaire) ; Monsieur le docteur Laurent GOIX, responsable de l'unité fonctionnelle du service d'aide médicale urgente (SAMU) au centre hospitalier de Melun, (suppléant) ;

Monsieur le docteur Frédéric COMPAGNON, chef de service de la structure mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Coulommiers, (titulaire) ; Monsieur le docteur Samir TOUMANI, responsable urgences, structure mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Coulommiers, (suppléant) ;

- b) Monsieur Dominique PELJAK, directeur du centre hospitalier de Melun (titulaire) ; Monsieur Stéphane BLOT, directeur délégué du centre hospitalier de Nemours, (suppléant) ;
- c) Monsieur Pierre BACQUÉ, président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;
- d) Monsieur le colonel Eric FAURE, directeur départemental du service d'incendie et de secours ;
- e) Madame le médecin-colonel Florence TROISVALLETS, médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours (titulaire) ; Monsieur le médecin lieutenant-colonel Eric MILLOT, médecin chef adjoint (suppléant) ;
- f) Monsieur le lieutenant-colonel Michel BOURGEOIS, directeur opérationnel (titulaire) ; Monsieur le capitaine Bruno TRICOTET, officier service opérations (suppléant).

3) Membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent :

- a) Monsieur le docteur Michel BAUWENS (titulaire) – Madame le docteur Claire SIRET (suppléant), représentants du conseil départemental de Seine-et-Marne de l'ordre des médecins ;
- b) Madame et Messieurs les docteurs Nathalie LEROY, Jean-Yves CROUZY, Joël WARO, Michel MONDRZAK, représentants de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) – médecins ;
- c) Monsieur Joaquim DOS SANTOS (titulaire) - Monsieur Claude CRESPO (suppléant), représentants du conseil de la délégation départementale de Seine-et-Marne de la Croix-Rouge française ;
- d) Monsieur le docteur Laurent GOIX (titulaire) – Monsieur le docteur Diego ABARRATEGUI (suppléant) praticiens hospitaliers, représentants de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF) ;  
Monsieur le docteur Pierre MAUGER (titulaire) – Monsieur le docteur Nicolas BERTOZZI (suppléant), praticiens hospitaliers, représentants du SAMU-Urgences de France ;
- e) représentant le Syndicat des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (A.D.U.P.H. - S.N.U.H.P), pas de désignation ;
- f) Monsieur le docteur Laurent CALMET (titulaire) – Monsieur le docteur Thierry BALANCA (suppléant), représentants de l'association de médecins d'urgence de Seine-et-Marne (MU77) ;  
Monsieur le docteur Jean-Michel BREVIER (titulaire) – Monsieur le docteur Farid LARAS (suppléant), représentants de l'association SOS médecins de Brie-Sénart-Melun-Fontainebleau (SOS médecins BSMF) ;  
Monsieur le docteur Yves RIGAL (titulaire) – Monsieur le docteur Guillaume DELFARRIEL (suppléant), représentants de l'association SOS médecins Nord Seine-et-Marne ;  
Monsieur le docteur Jean-Yves PHILIPPE (titulaire) – Monsieur le docteur Christian CLEMENT (suppléant), représentants de l'association des médecins participant à la permanence de soins du district de Coulommiers ;  
Monsieur le docteur Rachid BOUHADDI (titulaire) – Monsieur le docteur Thierry CARDINAL (suppléant), représentants de l'Association départementale des médecins libéraux pour la régulation médicale et la permanence des soins ambulatoires de Seine-et-Marne (ARPDS77).

- g) Monsieur Eric ROUSSEL, directeur délégué du centre hospitalier de Marne-La-Vallée, représentant de la fédération hospitalière de France (FHF) (titulaire) ; suppléant non désigné ;
- h) Monsieur Franck ZANIBELATO représentant de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), clinique de Tournan (titulaire) – Madame Nadia BOLTZ, représentante de la fédération de l'hospitalisation privée (FHP), clinique les Fontaines de Melun (suppléante) ;  
Monsieur Damien VISSEAUX (titulaire) – Monsieur René LE CHENADEC (suppléant), représentants de la fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés (FEHAP) ;
- i) Madame Ghislaine BOULARAND (titulaire) – Monsieur Ludwig BOULARAND (suppléant), représentants de la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) ;  
Monsieur Serge BEAUJEAN (titulaire) – Madame Catherine CLOUET (titulaire) – Monsieur Vincent GUYOT (suppléant) – Monsieur Olivier BIARNE (suppléant) représentants de la fédération nationale des artisans ambulanciers (FNAA) ;  
Monsieur Yann BARAGUEY (titulaire), Monsieur Jean-Michel BAILLAT (suppléant), représentants de la fédération nationale des ambulanciers privés (FNAP) ;
- j) Monsieur Alain LETROSNE (titulaire) – Monsieur Laurent LOBJEOIS (suppléant), représentants de l'association départementale de réponse à l'urgence (ADRU 77) ;
- k) Madame Véronique LAPORTE (titulaire) – Madame Sylvie QUENIART (suppléante), représentantes du conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;
- l) Monsieur Olivier GODART (titulaire) – Monsieur Jean-Christophe MERCIER (suppléant), représentants de l'union régionale des professionnels de santé des pharmaciens d'officine ;
- m) représentant de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPH) ; pas de désignation
- n) Monsieur le docteur Jacques FABIANI (titulaire) – Monsieur le docteur Pierre BRIAT ROSENZWEIG (suppléant), représentants du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;
- o) Monsieur le docteur Pierre BRIAT ROSENZWEIG (titulaire) – Monsieur le docteur Samuel PROFFIT (suppléant), représentants de l'union régionale des professionnels de santé des chirurgiens-dentistes.

#### 4) Représentants des associations d'usagers

- a) Monsieur Alain RATA (titulaire) – Madame Thérèse MEZERETTE (suppléante), représentants de l'union départementale de l'organisation générale des consommateurs de Seine-et-Marne (ORGECO77).

### **ARTICLE 3 :**

Les autres articles de l'arrêté conjoint n°77-49/ARS/APS-A/2014 du 20 juin 2014 portant désignation des membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) sont inchangés.

**ARTICLE 4 :**

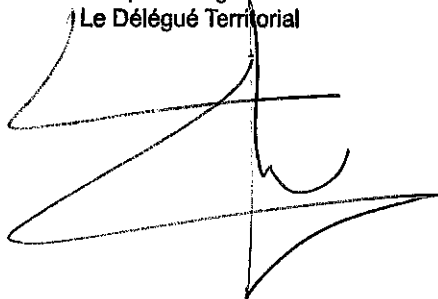
Le secrétaire général de la préfecture et le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et de la préfecture de Seine-et-Marne.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif de Melun sis 43, rue du Général de Gaulle - case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le **29 SEP. 2015**

Pour le Directeur Général de l'A.R.S. IDF  
et par Délégation  
Le Délégué Territorial



**Laurent LEGENDART**

**Le Préfet,**



**Jean-Luc MARX**





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015313-0002**

**Signé le lundi 09 novembre 2015**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**

arrêté modifiant l'arrêté n° 2013099-0003 du 9 avril 2013 portant agrément pour  
l'activité de séjours de Vacances Adaptées Organisées : organisme UCPA SPORTS  
VACANCES



PREFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale

**ARRETE 2015**

modifiant l'arrêté n°2013099 - 0003 du 9 avril 2013  
portant agrément pour l'activité de séjours de  
« vacances adaptées organisées »

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR ET  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 114 ;
- VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2, L. 412-2 et R 412-8 à R 412-17
- VU le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 5 mars 2055 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en date du 4 juillet 2012, nommant Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2015097-0003 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, en matière administrative ;
- VU l'arrêté n° 2015-2056 du 8 avril 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, en matière administrative ;
- VU l'arrêté n° 2013099 – 0003 du 9 avril 2013 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées » de l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air UCPA ;
- VU le changement de titre de l'organisme Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air UCPA ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 avril 2013 susvisé est modifié ainsi :

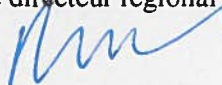
« L'agrément prévu par l'article L 412-2 du code du tourisme et le décret n° 2005-1759 du 29 décembre 2005 relatif à l'agrément « vacances adaptées organisées » est accordé à

**UCPA SPORT VACANCES  
15/17 rue Rémy Dumoncel  
75014 PARIS**

**Article 2 :** Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à «UCPA SPORT VACANCES».

Fait à Paris, le **09 NOV. 2015**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris, et par délégation,  
Le directeur régional



**Pascal FLORENTIN**



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015296-0016**

Signé le vendredi 23 octobre 2015

**Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**

Arrêté n° 2015-111 portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis 27 rue Saint André des Arts à Paris (6<sup>e</sup> arr.)



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRETE** N° 2015 - *Ju*

Portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis 27 rue Saint-André-des-Arts à PARIS (6<sup>e</sup> arr.) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans départements et les régions ;

VU l'arrêté d'inscription en date du 29 mars 1928 portant inscription au titre des monuments historiques de la porte monumentale sur rue de la maison sise rue Saint-André-des-Arts n° 27 à Paris (VI<sup>e</sup> arr.) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France entendue en sa séance du 23 juin 2015 ;

CONSIDERANT que la totalité de la façade de l'immeuble donnant sur la rue Saint-André-des-Arts, située à Paris VI<sup>e</sup> arrondissement, édifiée en 1640 et reprise en 1748 par l'architecte Claude-Louis Daviler, est remarquable, et que le balcon du premier étage, par la qualité du dessin de l'imposte, du seuil du balcon chantourné et de la ferronnerie en « poitrine d'oie » constitue un témoignage insigne de la ferronnerie autour de 1750 et qu'à ce titre, elle constitue un témoignage d'architecture d'un immeuble de rapport de style rocaille ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** -. Est inscrite au titre des monuments historiques la façade sur la rue Saint-André-des-Arts de l'immeuble situé 27, rue Saint-André-des-Arts à PARIS (VI<sup>e</sup> arr.) sur la parcelle n° 97 d'une contenance de 5 ares et 12 ca figurant au cadastre section AE et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble représentés par le syndicat des copropriétaires du 27, rue Saint-André-des-Arts à PARIS (VI<sup>e</sup> arr.)

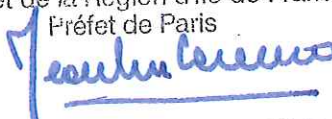
**ARTICLE 2** -. Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 29 mars 1928.

ARTICLE 3 -. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble et inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 4 -. Il sera notifié à la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à la Maire de Paris et aux copropriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 23 OCT. 2015

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015296-0017**

Signé le vendredi 23 octobre 2015

**Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**

arrêté n° 2015-110 portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis avenue Rapp à Paris (7<sup>e</sup> arr.)



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

**A R R E T E** N° 2015 - 110

Portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties de l'immeuble, sis 29 avenue Rapp à PARIS (7<sup>e</sup> arr.) ;

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France entendue en sa séance du 26 novembre 2013;

Vu l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 16 octobre 1964 portant sur la façade sur rue et la toiture correspondante de l'immeuble, sise 29 avenue Rapp à Paris (7<sup>e</sup> arr.) ;

Considérant la valeur architecturale et artistique de cet immeuble comme l'exceptionnel état de conservation de l'escalier et des parties communes, réalisées dans la continuité de la façade (celle-ci étant déjà inscrite au titre des monuments historiques),

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> -. Sont inscrits au titre des monuments historiques les façades et les toitures correspondantes sur rue et sur cour, le hall d'entrée ainsi que l'escalier et sa cage de l'immeuble (selon le plan annexé) situé 29, avenue Rapp à PARIS (VII<sup>e</sup> arr.) sur la parcelle n° 24 d'une contenance de 3 ares et 20 ca figurant au cadastre section CJ et appartenant aux copropriétaires de l'immeuble représentés par le syndicat des copropriétaires du 29, avenue Rapp à PARIS (VII<sup>e</sup> arr.).

ARTICLE 2-. Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 16 octobre 1964.

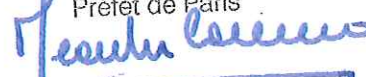


ARTICLE 3-. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble et inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 4-. Il sera notifié à la Préfète, Secrétaire Général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, à la Maire de Paris et aux copropriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 23 OCT. 2015

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015313-0004**

Signé le lundi 09 novembre 2015

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant réquisition de locaux



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

**ARRETE N°**

**portant réquisition de locaux**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Considérant le dispositif hivernal 2015-2016 mis en place à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, répondant à un besoin de protection des personnes sans abri à Paris ;

Considérant que l'offre actuelle en places d'hébergement d'urgence ne suffit pas à répondre à la demande d'hébergement exprimée, notamment par les familles, particulièrement élevée durant la période hivernale ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, le recours à la réquisition de locaux s'impose afin de prévenir tout trouble éventuel au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (APHP) détient des locaux sis 149 rue de Sèvres à Paris 15<sup>e</sup>, pouvant remplir les conditions d'un hébergement digne pour ces populations ;

Considérant que, compte tenu de l'ensemble de ces circonstances, le Préfet est fondé à mettre en œuvre le pouvoir qu'il tient de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales.

## ARRETE

**Article 1 :** Les locaux sis 149 rue de Sèvres à Paris 15e, appartenant à Assistance publique – Hôpitaux de Paris (APHP) et désignés en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés.

**Article 2 :** Les locaux désignés en annexe sont réquisitionnés à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au 30 avril 2016.

**Article 3 :** Assistance publique – Hôpitaux de Paris (APHP) sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre les services de l'Etat et la Croix Rouge Française, dont le siège social est situé 98 rue Didot à Paris 14e.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, directeur de la DRIHL Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site internet de la préfecture : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Paris, le

09 NOV. 2015

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement  
DRIHL Paris

## ANNEXE

### Désignation des locaux requis

Commune : Paris 15e  
Rue : Rue de Sèvres  
N° : 149

<b>Hôpital Necker – Bâtiment Blumenthal</b>	
<b>Etage</b>	<b>Surface des locaux requis</b>
RDC	667 m <sup>2</sup> SHON
1er	573 m <sup>2</sup> SHON
2ème	525 m <sup>2</sup> SHON



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015310-0052**

**Signé le vendredi 06 novembre 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

Arrêté fixant l'allocation diversité prévue par l'arrêté du 5 juillet 2007 allouée au titre de l'année scolaire 2015-2016 aux étudiants et demandeurs d'emploi préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B dont les noms figurent en annexe du présent arrêté



## PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°

du 6 novembre 2015

LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 modifiée portant organisation de la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;
- VU la circulaire du 20 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2015-2016 ;
- SUR proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, après consultation de la commission d'attribution de l'allocation diversité dans la fonction publique réunie le 3 novembre 2015 ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

L'allocation diversité prévue par l'arrêté du 5 juillet 2007 est allouée au titre de l'année scolaire 2015-2016 aux étudiants et demandeurs d'emploi préparant un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

#### Article 2 :

Les modalités de versement de l'allocation pour la diversité sont les suivantes :

- un premier versement de 1000 € (mille euros) avant la fin de l'année 2015 ;
- un second versement de 1000 € (mille euros) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, sous réserve que le bénéficiaire se soit conformé à ses obligations :
  - fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation lui est accordée. Dans ce cadre, le bénéficiaire fait parvenir à la préfecture un relevé de présence et d'assiduité établi par l'établissement de formation ou son tuteur ;
  - participer aux exercices de tutorat qui pourront lui être proposés durant l'année scolaire 2015-2016 ;
  - se présenter, à l'issue de la préparation, aux épreuves d'admissibilité du ou des concours mentionnés dans son dossier de demande d'allocation et pour lesquels l'aide de l'Etat lui est accordée et en apporter la justification.

**Article 3 :**

La dépense et la recette résultant de cette décision seront imputées sur le programme 148, titre 3 action 01 sous action 07 activité 014800000006.

**Article 4 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

**SIGNE**

Jean-François CARENCO



Civilité	NOM	Prénom	N°	Vote	CP	Ville	1er concours présenté
Madame	DECLERCQ	Jeune	02	rue Jean Baptiste Pigalle	75009	PARIS	CAPES d'Histoire - Géographie
Monsieur	BAZIERE	Guillaume	52	avenue de Cléry	75013	PARIS	Aggrégation d'Histoire
Madame	BARON	Zoé	39	avenue Raspail	94250	GENTILLY	Aggrégation Lettres Modernes
Madame	SAUD	Assimili	01	bis square d'Amiens	75020	PARIS	Inspecteur des Finances Publiques
Madame	MECHEMACHE	Myriam	75	ave Genevieve Ant. de Gaulle	93140	BONDY	Aggrégation Lettres Modernes
Madame	LAVIL	Lou	37	rue Belliard	75018	PARIS	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	GARAOS	Annie Laure	01	rue du Sarmelin	75020	PARIS	Conservateur du Patrimoine
Madame	EGASSE-épouse GUEVE	Marie	09	rue Joseph de Ferreries	91680	BRUYERES LE CHATEL	ENA
Madame	ABDELSALAM	Sarah	05	promenade du Légit	94200	IVRY SUR SEINE	ENA
Madame	DE PRETTO	Lise	02	allée Perceval	91000	EVRY	IRA
Monsieur	BONNIN	Younis	19	rue Porcédin	75003	PARIS	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	BAILLET	Marine	16	rue de l'Yonne	77130	MONTEURAU FAULT YONNE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	ROCHE	Caroline	60	avenue Jean Lohive	93500	PANTIN	Conservateur du Patrimoine
Madame	BOUKAIBA	Sabrina	08	rue François Garin	93150	LE BLANC MESSIL	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	FOUCAULT	Agathe	13	rue Eugène Varlin	75010	PARIS	Commissaire de Police
Madame	HAUDANE	Wassila	03	rue de Navarre	95100	ARGENTEUIL	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	FENDA MOUSSA	Joseph	39	avenue de Corbel	77000	MELUN	IRA
Madame	FORTIN	Ladivine	28	rue Moret	75011	PARIS	Aggrégation de Philosophie
Madame	BEAUVENGER	Pauline	13	rue Philippe de Girard	75010	PARIS	Conseiller au Tribunal Administratif
Madame	CETRACAR	Alice	29	ter rue David	75013	PARIS	ENA
Madame	BENKABAH	Ines	05	rue Michélet	95250	BEAUMONT SUR OISE	Aggrégation Economie et Gestion
Madame	TABEB	Jessica	74	avenue Simon Bolivar	75019	PARIS	CAPES de Lettres Modernes
Monsieur	MARTY	Léo	14	rue Guyton de Morveau	75013	PARIS	Secrétaire des Affaires Etrangères
Monsieur	BECHEN	Yannick	26	avenue Charles Garcia	94120	FONTEINAY SOUS BOIS	Officier de Police
Madame	ALLAIS GAUTIER	Melissa	74	rue Camille Desmoulins	94230	CACHAN	Aggrégation Sciences Economiques et Sociales
Madame	ROQUET	Jenna	06	rue du Castel	94000	CRETEIL	Conseiller Principal d'Education
Madame	LEROY	Clara	61	rue Aristide Briand	92130	ISSY LES MOULINEAUX	Aggrégation Lettres Modernes
Madame	PRAUTHOIS	Lucie	28	rue de la Sablière	75014	PARIS	Aggrégation Sciences Economiques et Sociales
Monsieur	SAPIS	Guillaume	06	avenue Ferné Fossé	75019	PARIS	Aggrégation Sciences Economiques et Sociales
Madame	WILMANT	Emelitte	14	allée Guyonnet	78460	CHEVREUSE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	BOULET	Florent	11	bis Cité Rivierin	75010	PARIS	ENA
Monsieur	BOUTBIRI	Aziz	18	avenue Georges Brastets	94550	CHEVILLY LARUE	Directeur de l'Administration Hospitalière
Monsieur	FULINA	Jérémy	22	rue Jean Jacques Rousseau	92500	RUEIL MALMAISON	Officier de Gendarmerie
Monsieur	BOURGEOIS	Mathieu	38	rue de Nante	92600	ASNIERES SUR SEINE	ENM
Madame	STEVENARD	Virginie	17	rue de la Voûte	75012	PARIS	Aggrégation Lettres Classiques
Madame	LIBOUGA	Colette	18	avenue de la Porte des Poissonniers	75013	PARIS	Secrétaire Administratif
Madame	GOREN	Nicolas	27	Avenue du Gal de Gaulle	77120	AVON	Rédacteur Territorial
Monsieur	LAUER	Kévin	162	Avenue Marx Dormoy	93200	MONTROUGE	Contrôleur DGGCRF
Madame	TRARI	Annel	05	rue Emile Charéon	93800	Saint Denis	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	ADJEI	Ricard	20	rue de la Gerboise	93800	CERGY	Greffier en Chef
Madame	LEBIGOT	Annie Sophie	02	rue plaine	92340	BOURG LA REINE	Aggrégation Lettres Modernes
Monsieur	FENNER	Mathieu	02	Villa des Roses	75013	PARIS	CAPES d'Histoire - Géographie
Madame	DAUVILLER	Virginie	16	rue Théophile Le Tiec	91250	EGLY	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	CHAMBOINET	Jean-Charles	07	Résidence Les Bords du Lac	91080	COURCOURONNES	IRA
Madame	BOHAYS	Meysem	41	rue Guyonnet	93200	SAINT DENIS	CAPES d'Histoire - Géographie
Monsieur	RAMADANE	Sundar	01	rue de Saffran	77940	ELAGY	ENA
Madame	SAGAR	Ravane	39	ter rue du Père Maric	94350	CHEVILLY LARUE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	BOUKAZAR	Ferd	14	rue Emmanuel Chabrier	92390	VILLENEUVE LA GARENNE	CAPES de Mathématiques Sciences physiques
Madame	CHEVALIER	Anais	03	B route de Nemours	77690	LA GENEVRAVE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	LAMONTAGNE	Loraine	04	Ave Paul Eluard	93000	BOBIGNY	CAPET

Monsieur DE OLIVEIRA	Ilaura	118-130 Avenue Jean Jaures	75019	PARIS	Attaché Territorial
Monsieur QUINIO	Antoine	15 rue de l'Anceime Mairie	92119	CLICHY	CAPES
Monsieur MASSIP	Christine	54 rue de Seine	75008	PARIS	ENM
Monsieur BEAULIEUX	Justine	44 Quai de la Marne	75019	PARIS	ENM
Monsieur DELASSALLE	Vincent	08 rue du Clos de l'Abreuvoir	78340	LA QUEUE LES YVELINES	Officier de Police
Monsieur ARMENTON	Clément	24 rue d'Anale	75009	PARIS	ENA
Monsieur GASTAUD	Stephanie	97 Bd de Tribotai	75013	PARIS	IRA
Monsieur ROUSSEAU	Nicoles	13 rue Gandon	75013	PARIS	IRA
Monsieur GOTA	Kamoko	02 Square Albert Bartholomé	75015	PARIS	Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale
Monsieur NAOLAR	Mohit	244 rue de Bercy	75012	PARIS	ENM
Monsieur BENEAMADA	Lili	08 rue Saint Justin	95380	LOUVRES	Conseiller Principal d'Education
Monsieur COUDERG	Vanessa	07 Place Germaine Tailleferre	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	ENM
Monsieur NYA YI	Ly May Sy	56 rue des Héros Nogués	94120	NOGENT SUR MARNE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur D'ANGELAN	Marie Astrid	02 rue Alasseur	75015	PARIS	Inspecteur des Douanes
Monsieur VINOGRADOVA	Daria	26 rue des Harottes	78570	CHANTELOUP LES VIGNES	ISA
Monsieur MAHESWARAN	Mediam	17 avenue Marcel Cachin	93120	LA COURNEUVE	Catégorie B
Monsieur LE GUELVOUJT	Lot	41 rue de Bellechasse	75007	PARIS	Directeur de l'Administration Penitentiaire
Monsieur VILIEZ	Mickael	49 avenue Pierre Curie	95400	ARNOUVILLE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur SORASITH	Sophie	35 Allée Lancelot	91000	EVRY	Conservateur du Patrimoine
Monsieur RAHOU	Azedine	11 rue Fauter	95500	PANTIN	CAPES d'Histoire - Géographie
Monsieur THOMMARELLE	Carole	58 Bd de Brandebourg	94200	IVRY SUR SEINE	ENM
Monsieur JINADU	Meyows	27 rue Henri Lespès	94470	BOISSY SAINT LEGER	Conseiller Principal d'Education
Monsieur ORNECHE	Marie	257 rue du Fog Saint Martin	75010	PARIS	Secrétaire Administratif
Monsieur VIVIERE	Marlene	11 Résidence les Jardins de Denoyer	78570	ANDRESY	ENM
Monsieur TOUJAG	Hanifa	07 allée des Toits de Buc	78530	BUC	Catégorie A
Monsieur AMER	Khedidja	04 rue Jean Mermoz	94300	VILLEJUIF	Attaché Territorial
Monsieur DAROUENNE	Manon	06 rue de Bourgoinville	77150	LIMOGES FOURCHES	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur QUERE	Anna	07 Bd des Deux Communes	94120	FONTENAY SOUS BOIS	CAPES Documentation
Monsieur GEZER	Axelie	17 rue Pierre de Geyer	93380	PIERRETE SUR SEINE	Inspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale
Monsieur DUMAS	Elyso	32 rue de l'Abbé Carton	75014	PARIS	CAPES de Philosophie
Monsieur ARNAUD	Cécilie	20 rue de la Varenne	77000	MELUN	Commissaire de Police
Monsieur DIABY	Anouk	175 Ave du Maine	75014	PARIS	ENM
Monsieur MOUCHRIT	Mouhammadou	08 rue Claude Debussy	92220	BAGNEUX	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur FANGET	Anna	07 rue Suzanne Buisson	77176	SAVIGNY LE TEMPLE	Conseiller des Finances Publiques
Monsieur PERNECKE	Carment	05 Place Joseph Franck	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	Officier de Gendarmerie
Monsieur NAKACHIAN	Lén	24 allée Henri Bellier	9280	FUTEAUX	CAPES Documentation
Monsieur BEN ABDALLAH	Charlotta	132 Ave Georges Clemenceau	78670	VILLENNES SUR SEINE	IRA
Monsieur JEHIL	Iman	07 Ave de la Marne	92120	MONTROUGE	ENM
Monsieur BENTOGAL	Ingrid	52 Ave du Couédo	75014	PARIS	Officier de Gendarmerie
Monsieur LEFEVRE	Amandine	22 rue Jean Jaures	77270	VILLEPARISIS	Conseiller Principal d'Education
Monsieur DAROSO	Fabien	42 rue du Docteur Babin	91220	BRETIGNY SUR ORGE	Commissaire de Police
Monsieur SAM	Elodie	6 Ave René Frenck	75019	PARIS	Catégorie A
Monsieur MORELON	Valentin	24 Clos de l'Alister	95500	COURMAYONCHE	Attaché Territorial
Monsieur JEGOU épouse LEVEQUE	Madlyne	01 rue Claude Bernard	95190	GOUSSAINVILLE	Catégorie B
Monsieur SIMAO	Morgane	01 rue Affre	75018	PARIS	Secrétaire des Affaires Etrangères
Monsieur BABA	Méjane	25 Chemin des Fausses spouses	73000	VERSAILLES	CAPES d'Espagnol
Monsieur RIGAUD	Najat	72 rue Raphael	95600	AULNAY SOUS BOIS	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur DULON	Marie	51 Ave Leonard de Vinci	92400	COURBEVOIE	ENM
Monsieur FLEURDEPINE	Fabien	73 rue Saint Blaise	75020	PARIS	CAPES d'Histoire - Géographie
Monsieur ECHED	Auréli	13 bis rue Dureau	75014	PARIS	ENM
Monsieur Yael	Yael	12 rue de Bonnes	94000	CRETEIL	ENA

Madame	CHUQUET	Mélicite	35 ter rue Emile Zola	94600	CHOISY LE ROI	Conservateur du Patrimoine
Madame	LECONTE SIMON	Aline	08 rue Alfred de Vigny	93770	MONTIGNY LES CORMEILLES	Commissaire de Police
Madame	BIZOUJ	Salma	90 Parc de la Noûe	93430	VILLEPENTE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	LEDBA	Sarah	39 rue des Blanchets	94400	VITRY SUR SEINE	CAPET
Madame	MESSAOUDENE	Sarah	22 rue des Brandebus	77380	COMBS LA VILLE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	ELIAS	Bertha	03 Allée Jacques Louis Larue	91170	VRY CHATILLON	Conseiller Principal d'Éducation
Madame	MANSSOURI	Nawal	21 rue des Érudites	92400	COURBEVOIE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	BAZZI	Karima	09 Passage Mersher	93380	PIERREHTE SUR SEINE	Coursante A
Madame	BENMORSLI	Safia	25 rue Charles Tillon	93300	AUBERVILLIERS	Contrôleur de l'ENSEE
Madame	NOURASS épouse BOUNOUAR	Faiza	11 Quatre rue des Grandes Berges	77130	MONTFERREAU	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	FAKHOR	Waf	20 rue Maurice Audin	93130	LE BLANC MESSIL	CAPLP
Madame	KHALFALLAH épouse BELGACEMI	Malice	18 rue Eugène Jamin	75017	PARIS	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	DENIBAUD	Barbara	14 rue Xavier Privas	75005	PARIS	Directeur de l'Administration Hospitalière
Madame	NOR	Salma	06 Square Paul Gauguin	78190	TRAPPES	Catégorie B
Madame	BOULOGNE	Laura	63 Ave de Versailles	94230	THIAIS	École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale
Madame	GASPARD	Muriel	20 rue Adrien Lemôire	93300	PONTOISE	ENM
Monsieur	BENKHI	Habb	06 rue du Mont Dore	78711	MANTES LA VILLE	ENA
Madame	TESSER	Mélanie	07 rue Jean Jaurès	78100	ST GERMAIN EN LAYE	IRA
Madame	KHAN épouse AFZAL	Aïsen	20 rue Anatole France	93370	MONTFERMEIL	Professeur des Ecoles (CRPE)
Monsieur	GRIV	Christopher	25 rue du Docteur Heulin	75017	PARIS	Officier de Police
Monsieur	KONATE	Demba	28 rue Polonceau	75013	PARIS	Inspecteur des Finances Publiques
Madame	JEDD	Mélanie	37 Bd du Port Royal	75013	PARIS	Conseiller Principal d'Éducation
Madame	GOUASMA	Rihab	29 Cours Monseigneur Romero	91000	EVRY	Association d'Histoire
Madame	LAVALLE	Marine	01 Sente des Terraux	77632	SAINTE COLOMBE	ENM
Madame	JEBOUX	Jennifer	36 rue Coquillière	75001	PARIS	ENM
Madame	VINCENT SULLY	Chloé	08 allée de l'Université	92000	MANTERRE	ENM
Monsieur	DIE	Yannis	01 allée du Gange	92160	ANTONY	Conseiller au Tribunal Administratif
Monsieur	GUDECI	Florent	09 rue de la Destinée	93800	GÉROLY LE HAUT	CAPES
Monsieur	RAYEUX	Jérémy	05 rue Jean Jacques Rousseau	75001	PARIS	ENA
Madame	DURAND	Sarah	209 Bd Malherbes	75017	PARIS	CAPES de Lettres Modernes
Madame	GIL	Marie Dominique	10 rue François Mounhon	75015	PARIS	Conservateur du Patrimoine
Madame	BOTTURA	Léa	41 rue Tournefort	75005	PARIS	Agrégation Lettres Modernes
Monsieur	CAUX	Quentin	68 rue Solier	75005	PARIS	ENA
Madame	SIFFERT	Elsa	07 rue Delphine Seyrig Bul 18	75019	PARIS	Agrégation de Musique
Madame	RAMI	Zahra	02 rue du Louvres	95140	GARGES LES GONNESSE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	VALA	Audrey	10 allée des Petits Jardins	93160	NOISY LE GRAND	IRA
Madame	FARMI REZKALLA	Nathalie	48 rue Victor Renelle	93240	STAINS	Conseiller Principal d'Éducation
Madame	LOZA	Jouana	24 rue Bonaparte	75006	PARIS	IRA
Madame	SACKO	Hadamat	11 15 Ave Cuvier	93420	VILLEPENTE	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	MEUNISSE	Jennifer	11 rue Aristide Briand	94100	SANT MAUR DES FOSSES	Inspecteur des Douanes
Madame	FELIX THEODOSE	Géraldine	12 Ave Paul Verlaine	94190	VILLENEUVE SAINT GEORGES	Conseiller Principal d'Éducation
Madame	DEARDIVILLE	Sarah	199 Ave du Bois de Vertières	92160	ANTONY	ENM
Madame	FOFANA	Aïssatou	04 Ave du Gél de Gamille	95100	ARGENTEUIL	Attaché Territorial
Madame	KOTA	Kené	04 rue Anatole France	93370	MONTFERMEIL	Professeur des Ecoles (CRPE)
Madame	DIEDHOU	Aminata	03 rue de Nancy	93800	EPINAY SUR SEINE	CAPES de Lettres Modernes
Madame	HAJI	Samia	45 Bd Diderot	75012	PARIS	ENM
Madame	SISSONO	Fatoumata	137 Rue Oberkampf	75011	PARIS	Secrétaire des Affaires Étrangères



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015310-0053**

**Signé le vendredi 06 novembre 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

arrêté préfectoral relatif au transfert à la région des services ou parties de services de l'Etat qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral relatif au transfert à la région des services ou parties de services de l'État qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER.

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;

Vu le décret n° 2015-783 du 29 juin 2015 relatif aux dates et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services de l'Etat qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER transférée à la région d'Ile-de-France par les articles 78 et 80 à 89 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la convention de mise à disposition des services ou parties de services de l'Etat qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER conclue avec la Région le 2 juin 2015;

Vu l'avis du comité technique de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) en date du 14 octobre 2015 ;

Considérant la mise à disposition des services ou parties de services de l'Etat qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER intervenue le 2 juin 2015.

ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

En application des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 4 du décret du 29 juin 2015 susvisé, les parties de services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAF) qui participent à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER et dont la mise à disposition est intervenue à compter du 2 juin 2015 sont transférées à la région d'Ile-de-France le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

ARTICLE 2 :

Sont transférés en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté : 2 ETP participant à l'exercice de l'autorité de gestion des programmes européens financés au titre du FEADER, répartis comme suit :

- 1 agent titulaire représentant 1 ETP ;
- 1 ETP de fractions d'emplois ne pouvant donner lieu à transfert physique fait l'objet d'une compensation financière.

La répartition de ces ETP par budget opérationnel de programme et par catégorie d'agents figure en annexe 1 au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

En application de l'article 2 du décret n° 2015-783 du 29 juin 2015 susvisé, figure en annexe 2 du présent arrêté l'état des charges de fonctionnement, autres que celles de personnel, supportées par l'État au titre des services ou parties de services à transférer, calculées à partir de la moyenne actualisée des dépenses consacrées aux missions transférées pendant les années 2012 à 2014.

ARTICLE 4 :

En application du deuxième alinéa du I de l'article 83 de la loi du 27 janvier 2014 susvisée, le droit d'option du fonctionnaire mentionné à l'article 2 du présent arrêté s'exerce dans un délai de deux ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 6 NOV. 2015

Le Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Jean-François CARENCO

**Annexe 1 relative à la répartition par catégorie d'agents des ETP du BOP 215 mentionnés à l'article 2**

Catégories d'agents	Fonctionnaires de catégorie A	Fonctionnaires de catégorie B	Fonctionnaires de catégorie C	ANT droit public de catégorie A	ANT droit public de catégorie B	ANT droit public de catégorie C	Total
Effectifs physiques (ETP)	6	0	1	0	0	0	7
Fractions d'emplois (ETP)	1.9	0	0.1	0	0	0	2
Emplois vacants (ETP)	0.9	0	0.1	0	0	0	1

**Annexe 2 relative à l'état des charges de fonctionnement autres que celles de personnel  
(en € par ETP)**

	Montant 2012 en valeur	Montant 2013 en valeur	Montant 2014 en valeur	Moyenne
Pour les agents relevant du MAAF	2 895 €	2 874 €	2 748 €	2 839 €

Soit  $2839€ \times 2 = 5678 €$ .